

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 16 mai 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique jeudi 16 mai 2013, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : JM BUSSAT, M.HARDY, D. JALLUD, A. DESBIOLLES, Y. MEYNENT, P. NICOUD, Y. OREMUS, S. NOVEL, T. OGEL, S. VAUDAUX.

Excusés : M. ALLOIN, C. CHATEL, E. VIGUIER

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 07/05/2013

La séance débute à 20h30.

ACHAT D'UN RADAR MOBILE

Madame le maire rappelle que ce point a été déjà abordé lors d'une précédente séance du Conseil Municipal et que les avis étaient partagés. Depuis lors, elle a pris attache de la Gendarmerie quant à l'utilisation envisagée du dispositif en cas d'achat. La Gendarmerie a affirmé qu'un contrôle hebdomadaire de vitesse serait effectué sur toute la Vallée Verte, qu'elle n'entreprendrait pas des liens de subordination avec la Mairie d'habère-Lullin. De fait, il ne fallait pas escompter pouvoir bénéficier de contrôles à la demande.

Le coût d'achat du radar est d'environ 5 200 € TTC avec une révision annuelle obligatoire de 500 €.

Considérant cela, compte tenu de la divergence des avis et afin de préserver le libre arbitre de chacun, Mme le Maire propose un vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Pour	:	3 voix
-Contre	:	8 contre

Le projet est abandonné.

ANCIENNE POSTE – OFFRE D'ACHAT

Le vote de cette décision est reporté au prochain conseil.

TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION – SIGNATURE DES MARCHES

Madame le Maire informe le Conseil que le dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général mais que le projet nécessite quelques ajustements. Une réunion est prévue à cet effet avec les services du Conseil Général.

Parallèlement, le marché de travaux a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 21 juin à 15h. Les travaux devraient débuter courant août pour s'achever courant novembre 2013.

70° ANNIVERSAIRE DES EVENEMENTS DE NOEL 1943

Madame le Maire informe le Conseil que l'auteur chargé du projet progresse dans ses recherches.

Le manuscrit devrait être remis en septembre pour relecture ; l'impression est prévue en octobre.

Des conférences seront assurées par l'auteur parallèlement à la vente des ouvrages.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU MONUMENT AUX MORTS

Des devis ont été demandés pour les travaux au monument aux morts concernant :

- l'enlèvement de la pierre et de la base
- la réfection de la base
- le nettoyage et le remontage du document.

La société RVVM Maçonnerie, retenue pour 12 131.69 €, sera contactée pour connaître sa date d'intervention.

PRESBYTERE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande pour occuper à titre payant le logement vacant du presbytère.

Le demandeur a été informé sur l'état du logement et sur les conditions possibles de location.

Ce local fait l'objet d'un projet de rénovation et de transformation globale du bâtiment. Une convention a d'ailleurs été signée avec le cabinet ATESAT (BUDGET 2013).

C'est pourquoi, l'utilisation du logement ne pourrait être que temporaire.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal

- Accepte l'occupation du logement vacant au presbytère,
- Fixe le prix de la redevance mensuelle à 650 € hors charges,
- Décide de formaliser cette occupation par le biais d'une convention d'occupation précaire,
- Autorise Mme le Maire à signer les pièces en résultant.

PARC DE LA MAIRIE

Quelques aménagements seront apportés sur les matériels de sport du parc de la mairie (panier de basket, tables de ping-pong).

AIDE EXCEPTIONNELLE (N° 23)

Madame le Maire informe qu'une habitante d'un bâtiment HLM a fait l'objet d'une expulsion avec le concours de la force publique. Cette personne a pu être relogée de façon temporaire grâce à la collaboration active du Maire d'Habère-Poche. Par ailleurs, cette personne a accepté une aide des services sociaux.

La commune a été saisie d'une demande d'aide exceptionnelle afin de lui permettre de régler la caution de son nouveau logement.

Considérant les différents éléments et historiques du dossier, le Conseil Municipal

- Accepte d'accorder à la personne expulsée une aide exceptionnelle de 200 € afin de lui permettre de financer la caution du logement temporaire qui lui a été attribué

TRAVAUX ALPES DU LEMAN

Contact sera pris avec les Alpes du Léman pour communiquer la liste des travaux à réaliser sur la commune dans le cadre du contrat d'objectif. La priorité est la réfection des panneaux de randonnée.

JEUX INTERVILLAGES

La commune de Saxel est chargée d'organiser les jeux intervillages 2013. Une annonce a été éditée par l'organisateur qui sera distribuée sur Habère-Lullin en même temps que les bulletins municipaux.

Pascal Nicoud est le contact pour organiser une équipe.

PARKING LAC CROSSETAZ

Le Conseil refuse l'utilisation, par l'association « Lé Snyule » du parking du lac de la Crossetaz pour son pique-nique de juillet 2013. Par contre il propose l'utilisation du parc de la mairie.

PROJET FRACHEBOUD

Un projet immobilier par un organisme privé est envisagé sur le secteur du Pessey. Le promoteur sera contacté pour des aménagements divers tels que les parkings.

SECURITE CD12

Des habitants de la commune s'inquiètent de la dangerosité des bornes au droit de leur habitation. ils demandent la prise en compte de cet élément dans le projet de travaux d'aménagement de la traversée de la commune. Ils souhaitent par ailleurs être tenus informés du projet.

FICHE INTERVENTION

Afin de permettre de réguler et hiérarchiser le travail à réaliser par agents techniques hors urgence et hors actions récurrentes, « fiche d'intervention » a été mise en place. Ce document est à disposition du secrétariat et des élus. En cas de surcharge, c'est Mme le Maire qui définira les priorités.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Conseil Municipal : mardi 11 juin 2013 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h30.

Le Maire,
Marielle DURET